

f a i

fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de Genève

13 Interface

Dossier

PAV, la ville continue 4-11

Interviews

Marc Nobs 12-13

François Baertschi 14

Rémy Pagani 16-17

Zoom sur

Un projet de constitution
urbaine pour Genève 18-19

Commissions

consultatives de l'Etat 20

Page des associations 21

3D

On y travaille! 22



Parcourir, tel un état des lieux, l'ensemble du travail effectué à ce jour par l'équipe de projet PAV, a été un réel plaisir et nous remercions le magistrat M. Mark Muller de nous en avoir donné l'opportunité.

Le PAV, un projet collectif de qualité

Mise en place et soutenue par les autorités cantonales, la structure, composée de sept architectes et urbanistes dirigés par Mme Pascale Lorenz, propose une dynamique de travail où le projet se nourrit de la consultation et de l'échange.

Un processus d'aller-retour qui s'organise et se construit avec tous les acteurs politiques, sociaux et économiques en présence. Notamment avec les représentants des trois communes concernées: MM Rémy Pagani (Ville de Genève), François Baertschi (Ville de Lancy) et Marc Nobs (Ville de Carouge) qui nous ont accordé des entretiens où ils confirment cette volonté de développer une culture de la concertation.

Participer, informer, communiquer. La Fédération des architectes et des ingénieurs sera, elle aussi, un partenaire et un interlocuteur attentif dans cette démarche. Nous sommes persuadés, par exemple, qu'une diffusion régulière de l'état des lieux des études du projet PAV, ne pourra susciter qu'intérêt et empathie de la part de la population comme des investisseurs privés et publics.

Il ne s'agit pas seulement de pouvoir honorer les promesses faites par nos responsables et d'œuvrer pour que des logements émergent rapidement de ce site, pour que des espaces publics majeurs et mineurs s'y installent; pour que des activités s'y organisent. Mais de s'assurer de la qualité du projet final réalisé et de son adéquation avec les besoins de la population.

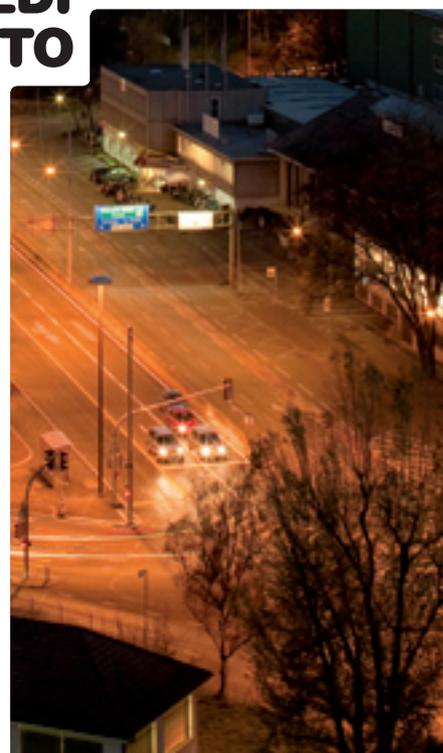
Le processus mis en place par l'équipe du projet PAV va dans ce sens. Nous les soutiendrons, eux, et les magistrats qui leur donnent les moyens d'aller de l'avant.

Jean-Pierre Stefani, Président de la FAI

*Couverture:
Le secteur nord
du PAV vu
depuis la tour
Firmenich
@ Yves André*

*Page de gauche:
Enquête
photographique
PAV © Gérard
Pétremand*

**ÉDI
-TO**



Journal réalisé par la commission
Promotion et communication de la
Fédération des associations d'architectes
et d'ingénieurs de Genève – FAI

Rédaction

Nicolas Chappuis, Francesco Della Casa,
François Dulon, Samuel Dunant,
Bénédicte Montant, Marie-Christophe
Ruata-Arn et Jean-Pierre Stefani.

Photos

Yves André, Steeve Junker-Gomez
Gérard Pétremand, Maya Rochat
et l'équipe de projet PAV.

Réalisation

Coordination et maquette:
Marie-Christophe Ruata-Arn
et Antoine Bellwald
Tirage: 2'200 ex.
Interface No 13, juin 2010

Editeur

FAI – Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278 – CH 1211 Genève 11
Téléphone: 022 715 34 02
Email: interface@fai-ge.ch
Site internet: www.fai-ge.ch

Comité de la FAI

Jean-Pierre Stefani, architecte (Prés.)
Norbert Besson, ingénieur
Dominique Boymond, géomètre
Hani Buri, architecte
François Dulon, architecte
Samuel Dunant, géomètre
Gérard-André Kohler, géomètre
Bénédicte Montant, architecte
Christian Morel, ingénieur
Charles Pictet, architecte
Athanase Spitsas, architecte
Barbara Tirone-Chabert, architecte
Dana Dordea, secrétaire permanente

Commissions

Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

Associations constitutives et membres FAI

SIA
Société suisse d'ingénieurs et d'architectes
AGA
Association genevoise d'architectes
FAS
Fédération des architectes suisses
AGI
Association genevoise des ingénieurs
AGG
Association genevoise des géomètres

**Associations, commissions,
archives, news et liens
sur le site internet de la FAI**
www.fai-ge.ch

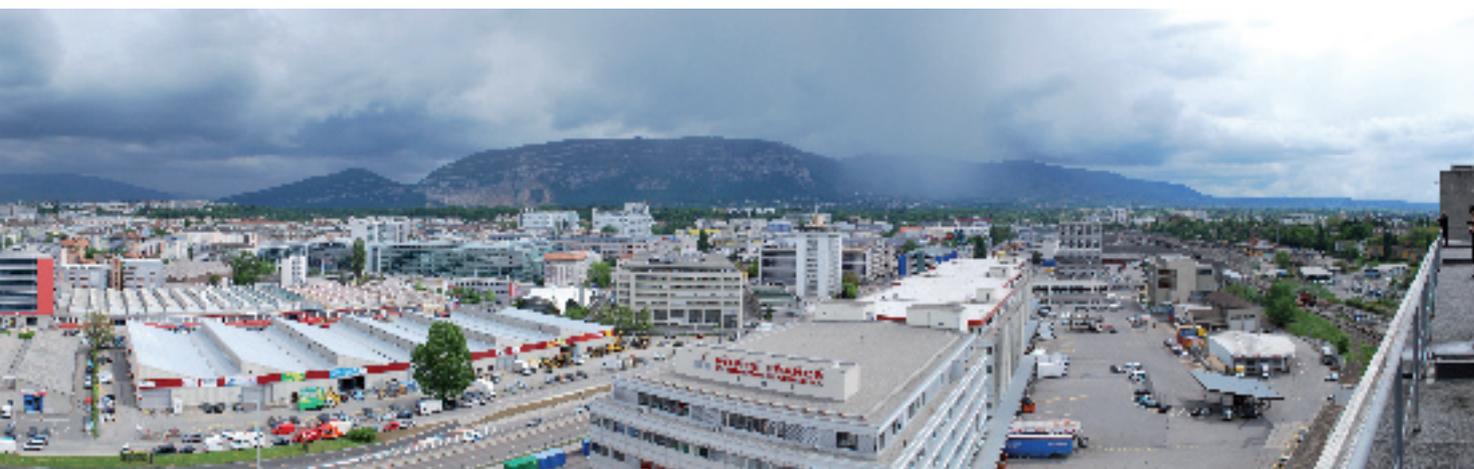
*Vue panoramique
du secteur ouest
depuis le Port Franc
Praille-Acacias-Vernets
© Équipe projet PAV*



Incontestablement, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) suscite de grandes attentes au sein de la population genevoise. Clair indice de ce phénomène, une impatience perceptible qui s'exprime dans les médias, les courriers de lecteurs ou les discussions de café : on voudrait que tout aille plus vite, que tout soit déjà résolu. C'est oublier que l'idée même de développer le PAV est histoire récente. Analysée au préalable par l'institut d'architecture de l'Université de Genève, elle a pris sa dimension publique grâce au concours international organisé par la FAS en 2005. Elle ne devient un objectif politique pour le Conseil d'Etat qu'à l'occasion du Discours de St Pierre de décembre 2005.

Projet PAV

La ville continue



Depuis, le programme de cette vaste « Ile dans la ville » de 130 hectares a passablement évolué. Un masterplan a tout d'abord été élaboré en 2007, sous l'égide de la Fondation des Terrains Industriels (FTI) et par le bureau Ernst, Niklaus & Fausch, lauréat d'un mandat d'études parallèles : il conservait un certain caractère de « zoning » même s'il écartait d'emblée toute idée de « tabula rasa ». Développant ce principe de mutation de la ville sur elle-même, c'est désormais un Plan directeur de quartier qui est en cours d'élaboration, dont le programme permet potentiellement de réaliser 12'000 logements et de créer 12'000 places de travail.

Les divers aléas rencontrés dans la mise en place de la gouvernance du projet PAV, s'ils ont occupé les gazettes, n'auront donc en réalité guère ralenti l'avancement des études. Le temps passé n'a pas été perdu, il a permis d'affiner les analyses, d'examiner de nombreuses hypothèses, d'en écarter quelques-unes et, surtout, d'identifier les acteurs et d'amorcer, avec eux, les processus de négociation indispensables à la réussite du projet.

Il importe en effet que le projet PAV puisse rassembler le plus grand nombre possible de « gagnants », pour que ce grand morceau de ville devienne un projet collectif de qualité. Cet « esprit de concordance » fut la recette qui a permis à la ville de Zurich, dès les années 1990, de sortir de vingt années d'antagonisme édilitaire, puis de bâtir vite et bien les logements, les infrastructures de transport, les édifices et les parcs publics dont elle avait un si urgent besoin.

A partir de 2008, et pour concrétiser le Masterplan, la direction de projet PAV a lancé un certain nombre d'études portant sur l'aménagement urbain et sur des thématiques spécifiques (sols, énergie, gestion des eaux, tours, etc.). Les divers mandataires sélectionnés pour la plupart sur appels d'offres publics fournissent depuis un grand nombre d'idées et de pistes de recherche.

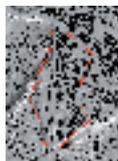
Dans un second temps, un collège international d'experts a été nommé, comprenant trois architectes-urbanistes : Jo Coenen (NL), ancien architecte de la Reine aux Pays-Bas, Carl Fingerhuth (CH), ancien architecte cantonal de Bâle-Ville et Jean-Pierre Pranas-Descours (F), lauréat notamment du concours international pour l'extension du centre ville de Reykjavik. En amont des différentes études, ce collège a mené une réflexion générale, mettant l'accent sur la nécessité de tisser des liens entre PAV et quartiers environnants et entre PAV et grand paysage. A raison d'un jour par mois, ils assurent depuis, avec la direction du PAV, une continuité de réflexion qui permet, à la fois, d'appliquer des méthodes ayant réussi ailleurs et de développer une compétence spécifique pour le contexte du projet PAV. Enfin, depuis le 1^{er} avril de cette année l'équipe de projet PAV, rattachée à la Direction générale de l'aménagement au sein du DCTI s'est trouvée renforcée par trois nouveaux architectes-urbanistes. Ensemble, ils forment l'équipe de production du projet.

La production de projet

Pour éviter une dispersion de la réflexion, il importait en effet de créer une structure permanente capable de maintenir un cap cohérent : en collectant les informations et les inventaires qui se sont accumulés au cours du temps, mais aussi en suivant l'évolution de la réalité urbaine du secteur PAV, laquelle reste pour l'heure soumise à un régime de zone industrielle.

Placée sous la houlette de l'architecte-urbaniste Pascale Lorenz, Directrice a.i. du projet PAV, l'équipe comprend aujourd'hui quatre architectes-urbanistes et une chargée de communication.

¹ Voir « Zurich wird gebaut », Editions Hochparterre, Zurich 2010



Projet PAV La ville continue

Avec son collègue d'experts, le comité de coordination interdépartemental et les directions techniques des communes concernées, cette structure permanente de production du projet PAV, qui mêle des compétences globales et locales, n'a pas tardé à trouver une dynamique de travail fertile et efficace. Elle est à même de constituer une « task-force » indispensable pour la future Directrice ou le futur Directeur du projet PAV, dont la nomination devrait intervenir très prochainement. Cette « task-force » représente l'une des conditions indispensables pour que ce poste puisse enfin être repourvu dans une durée qui avait auparavant fait défaut.

Echelles et stratégies

L'une des difficultés auxquelles le projet PAV doit faire face est due au fait qu'il s'agit d'un secteur en forte activité. Cela oblige à obtenir au préalable la légalisation du déclassement par un projet de loi de modification du régime des zones, qui a fait l'objet de négociations entre le Conseil d'Etat, les conseillers administratifs des communes de Genève, Carouge et Lancy et les référendaires au projet de loi. Cette négociation ayant abouti à un consensus portant sur la proportion de un nouveau logement pour un nouvel emploi, sur la répartition, pour toutes les parcelles en mains publiques, entre les différentes catégories de logements et sur l'équilibre entre les activités secondaires et tertiaires, le referendum est devenu sans objet et a été retiré. Le projet de loi modifié devrait ainsi très bientôt être examiné par le Grand Conseil.

Par ailleurs, le fait que le secteur PAV soit déjà occupé oblige à penser le projet en termes évolutifs plutôt que par des directives rigides. C'est pourquoi la structure de production de projet travaille sur un Plan directeur de quartier (PDQ), qui indiquera des principes généraux et des objectifs à atteindre. Il sera l'outil de suivi pour l'élaboration des sept Plans localisés de quartiers (PLQ).

L'élaboration de ces documents s'effectue donc selon plusieurs principes majeurs :

- une approche juridique ;
- une structure de production ;
- une ville mixte ;
- des espaces publics de qualité ;
- une mobilité partagée ;
- des objectifs environnementaux ambitieux ;
- des processus de concertation continus.

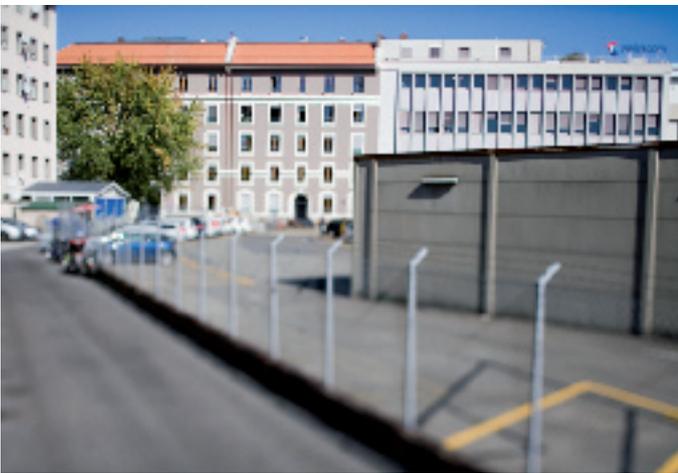
Pour autant que le projet de loi de modification du régime des zones soit adopté, l'échéance prévue pour l'entrée en vigueur du Plan directeur de quartier PAV est fixée à fin 2012. Ainsi, les premiers concours d'architecture pourraient être organisés sept ans après l'acte fondateur que constitue le Discours de St-Pierre, ce qui, somme toute, serait un délai raisonnable pour un projet d'une telle ampleur.

Méthodologie

Le premier mandat lancé par la direction de projet porte à la fois sur les espaces publics et la mobilité, visant ainsi à constituer la « charpente verte » du développement du périmètre. L'option stratégique est donc bien de s'appuyer sur ce qui est éminemment du ressort des collectivités publiques pour encadrer les interventions publiques ou privées à venir. Ce mandat crucial pour la cohérence d'ensemble du périmètre comporte trois volets : l'établissement d'une première image directrice, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études d'urbanisme menées secteur par secteur, et la réalisation d'un espace public emblématique. Que ce soit pour les études thématiques ou pour les études d'urbanismes, la méthodologie



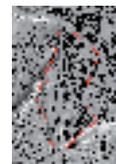
Pascale Lorenz,
directrice ad interim du
projet PAV
© Équipe projet PAV







Equipe de projet
PAV et groupe
d'experts.
© Maya Rochat



Projet PAV La ville continue

de production du PDQ repose sur une vision concertée et cohérente, un travail simultané à différentes échelles, l'inventaire méticuleux des persistances (patrimoine, quantification des flux de circulation, droits de superficie, etc.) et des allers-retours itératifs entre ce qui serait souhaitable (le « wishplan ») et la dynamique concrète des projets privés.

Ce dernier point est particulièrement important, car il permet d'intégrer dès la phase de réflexion préliminaire les opérateurs de l'économie privée. Cette coopération permet aux pouvoirs publics d'identifier en amont les besoins et les visions individuelles des entreprises, mais aussi de leur faire connaître d'emblée ceux qui est important pour la collectivité. On passe donc du rapport de force à un processus de co-production du territoire. Celui-ci correspond au modèle zurichois, dont on sait à quel point il est parvenu à des réalisations de qualité satisfaisant l'ensemble des parties.

Cependant, le groupe d'acteurs le plus important et le plus diversifié n'est pas celui des futurs opérateurs, mais bien la population dans son ensemble, représentée par des partis, des groupes d'intérêt et des associations. Et on le sait, en chaque genevois sommeille un urbaniste ! La structure de production souhaite donc mettre rapidement sur pied un lieu permanent qui soit « l'arbre à palabres » du PAV, sa « maison du projet ». Elle servirait à organiser discussions entre acteurs, ateliers de production thématiques et sectoriels, conférences, débats et expositions de projets. Elle serait le lieu de la démocratie continue dans la production de la ville continue. Idéalement, le bâtiment à coque mince de l'architecte Heinz Isler, qui abritait l'entreprise SICLI, pourrait offrir un siège symboliquement fort à cette maison du chantier PAV.

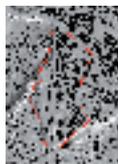
Premières applications

Une des applications les plus avancées de cette méthodologie a été l'atelier thématique du secteur « Etoile ». Placée sous l'égide de l'architecte Bertram Ernst, auteur du Masterplan, elle a rassemblé des acteurs privés et publics, des représentants d'associations (WWF, ATE, TCS) et de 19 propriétaires fonciers.

Ensemble, ils ont examiné plusieurs hypothèses et configurations, puis exprimé leurs préférences. Sur la base des résultats de la concertation avec les référendaires, l'atelier travaille actuellement sur un objectif programmatique comprenant 30 % de logements pour 70 % d'activités, avec une morphologie en archipel comprenant des bâtiments pouvant atteindre 120 m de hauteur.

Certes, l'échéance de certains droits de superficie court dans des délais de 30 à 50 ans. Cependant, une renégociation de ces droits de superficie pourrait être envisagée par quelques titulaires.

La question de la mobilité est évidemment cruciale. Le mandat confié à l'équipe « espaces publics & mobilité », soit aux bureaux AWP (Paris), HHF (Bâle), CITEC et SOLFOR (Genève) ont per-



Projet PAV La ville continue



© Maya Rochat

mis d'établir un état de la situation actuelle et des perspectives futures. Elles ont révélé un atout majeur, l'existence ou la planification d'un fort maillage en transports publics, dont la réserve de capacité, sans changer les infrastructures, est de 300 % par rapport aux flux actuels. A titre de comparaison, les réserves de capacité des transports individuels ne sont que de 50 %. Il s'agit d'étudier des solutions permettant un transfert progressif de l'une vers l'autre. S'agissant de mobilité douce (deux-roues et piétons), tout reste à faire, avec la mise en place d'un maillage fin qui puisse s'appuyer sur un réseau d'espaces publics attractifs. Une première esquisse de structure générale pour la mobilité et les espaces publics a été mise au point : elle comprend un arc reliant le Bois de la Bâtie au Stade, qui repose sur la revalorisation d'une série d'artères importantes et forme une sorte de boulevard très urbain qui traverse les différents quartiers existants. Le deuxième élément structurant se compose de deux axes majeurs qui se croisent à l'Etoile, prioritairement dédiés à la mobilité douce et aux transports en communs. L'axe Est-Ouest relie Pont Rouge à la Place de l'Octroi, tandis que l'axe Nord-Sud relie par une « coulée verte » le Bachet à l'Arve près des Vernets. La partie sud de l'axe parallèle à la Route des Jeunes se mettrait progressivement en place sur l'emprise ferroviaire des voies de distribution, dans la mesure où celles-ci pourraient peu à peu être redimensionnées, déplacées ou mises en tranchées. Cette question fait du reste l'objet d'un atelier spécifique mené sous l'égide de Roger Diener, avec les acteurs fonciers majeurs de ce territoire et les représentants de diverses associations, pour permettre de mieux connaître ses potentialités.

Pour le quartier des Acacias, une problématique inattendue est apparue au cours des études, celle du risque d'inondation. Un mandat d'études parallèles (KCAP, Manzoni & Schmidlin, Arbane) a permis de disposer de plusieurs variantes de réémergence des deux cours d'eau actuellement canalisés, l'Aire et la Drize.

Pour la Route des Jeunes, la question de sa transformation progressive en boulevard urbain, avec remodelisation des trémies du carrefour de l'Etoile, fait elle aussi l'objet de variantes de la part des trois mandataires.

Ces derniers font des propositions quant à la densité, la répartition des affectations, les gabarits et surtout le processus de densification, en itération avec les études portant sur les espaces publics et la mobilité.

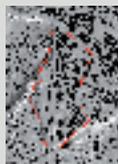
Enfin, les études parallèles portant sur le secteur intègrent le projet intercommunal de la Voie Verte le long de la rivière, qui pourrait comporter un ascenseur à St-Jean.

L'amorce d'une véritable dynamique

En assistant à une séance de travail rassemblant les experts et l'équipe de production du projet PAV, on constate qu'un travail considérable de récolte d'inventaires, d'idées et d'analyses a déjà été conduit. Il permet d'ores et déjà de laisser deviner que les lignes de force du futur Plan directeur de quartier commencent à s'esquisser. Les phases de concertation ont permis d'élargir très considérablement le nombre des acteurs concernés et, surtout, informés de manière détaillée sur les différentes problématiques à résoudre. Ils seront autant de relais auprès des élus et de la population, pour expliquer les enjeux et les potentiels considérables du projet PAV. Comme le relève Carl Fingerhut, il s'agit maintenant de dégager un consensus fort autour de ce projet, pour amorcer la dynamique vertueuse qui permettra bientôt de le concrétiser. De nombreux indices laissent penser que les conditions seront bientôt réunies pour que la ville continue.

Francesco Della Casa





Projet PAV La ville continue

FAI : Quels sont les enjeux majeurs pour la ville de Carouge dans le développement du PAV ?

Un tiers du territoire du PAV se trouve sur la Commune de Carouge, grosso modo toute la zone qui se trouve au sud de la route des Acacias. Ce tiers est appelé à être fortement densifié. Il s'agit donc d'un enjeu considérable pour la commune. Une convention a été négociée entre les communes, le Conseil d'Etat, les Syndicats et l'Asloca. Les syndicats ont obtenu que pour toute nouvelle place de travail, il puisse y avoir un nouveau logement, et ce sur l'ensemble du périmètre du PAV. Cette parité logement/emploi tient compte d'une moyenne de 2,5 habitants par logement.

Cela ne sera pas sans conséquence pour Carouge, vu qu'aujourd'hui, nous comptons environ 20'000 emplois pour 20'000 habitants. Ce ratio idéal pour une commune permet à Carouge d'avoir le centime additionnel le plus bas des villes suburbaines du Canton. Grâce à cet équilibre, on arrive à avoir une assiette fiscale bien répartie et très attractive. De grosses entreprises sont installées dans le périmètre des Acacias, elles sont importantes pour l'équilibre économique de la commune. Nous sommes néanmoins conscients que cette parité enviable d'un habitant pour un emploi sera difficile à maintenir.

Actuellement, le PAV est une zone industrielle qui n'a pas les caractéristiques d'une zone urbanisée. Beaucoup de bâtiments n'ont qu'un étage, ce qui entraîne une densité très faible. Mais son principal problème provient du fait que 95 % des terrains sont en droit de superficie, dont certains sont valables pour encore 50 ans environ. Les activités et les ressources économiques des artisans et les entreprises qui sont installés chez nous ont contribué à financer nos infrastructures. Et maintenant, on irait leur dire que parce qu'on veut densifier et développer, ils doivent aller s'installer ailleurs? Dès lors, nous souhaitons pouvoir discuter avec les partenaires qui sont sur place et trouver avec eux les meilleures solutions.

Cela ne nous a pas empêché d'anticiper, en quelque sorte, les objectifs du PAV, avec notre projet pour la tour Baylon, qui se trouve dans ce périmètre. C'est une petite « maison de la sécurité », avec au rez la caserne des pompiers et le poste de police municipale, ainsi qu'une centaine d'appartements dans cette tour que l'on va construire avec la CIA (Caisse de prévoyance du personnel enseignant et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève) et la CEH (Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève). Nous tenons à faire démarrer le projet le plus rapidement possible, justement pour essayer de

donner une impulsion. On a décidé, avec nos partenaires et avec l'accord du Conseil d'Etat, de ne pas attendre la procédure de déclassement de la zone PAV pour faire avancer ce projet. La demande d'autorisation de construire sera déposée à la fin de l'année, quelle que soit la situation foncière du périmètre. On a envie de montrer que c'est possible, qu'il faut de la volonté et l'envie d'aller de l'avant.

Quels sont vos souhaits en matière d'équipements et d'espaces publics ?

Par rapport au nombre de logements qui sont envisagés, on devrait construire de deux à trois groupes scolaires complets de 16 classes sur le périmètre carougeois. Par ailleurs, le Conseil administratif a la volonté de développer la riche activité culturelle qui existe déjà à Carouge. Il ne faut pas mettre que du logement et des activités dans le PAV, il faut aussi y construire des infrastructures publiques avec des activités culturelles et sportives. Car il faut bien que les futurs habitants puissent aller jouer au tennis, faire du footing ou aller à la piscine. Avec François Baertschi, maire de Lancy, nous souhaitons réaliser un centre sportif intercommunal sur le secteur du « camembert ». Aujourd'hui, nous avons dépassé un certain esprit de clocher, qui voulait que chacun réalise ses équipements tout seul dans son coin.

Vue panoramique
du secteur sud
du PAV depuis
le Bachet-de-Pesay

© Yves André





Marc Nobs Maire de Carouge

Quels sont les sentiments des carougeois ?

Les gens qui sont bien informés sont assez enthousiastes pour ce projet. Je pense qu'il y a encore un déficit d'information important. Je fais partie du groupe de pilotage politique du PAV, avec mes deux collègues de Lancy et de Genève et la délégation du Conseil d'Etat. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre l'accent sur la communication, expliquer ce qu'on va faire et pourquoi on le fait. Avec des événements comme ceux identifiés par le groupe AWP-HHF, qui ont proposé d'utiliser le bâtiment emblématique de l'usine SICLI pour accueillir une exposition sur le PAV, afin que la population sache ce qui se passe et qu'elle puisse s'en imprégner.

Quels sont vos sentiments et espoirs concernant les procédures ?

De manière très claire, il y a eu une demande pour avoir un plan directeur sur tout le périmètre afin de fixer des densités et des projets. C'est très bien. La volonté est aussi d'avoir des plans localisés de quartier plus importants que ce qu'on fait à Genève jusqu'à maintenant. Ça permettra aux architectes, urbanistes et spécialistes

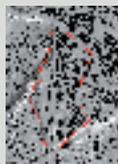
de s'exprimer et d'avoir une réflexion sur des périmètres plus importants. C'est le contenu de la convention que nous avons signé avec l'Asloca.

On souhaite que les infrastructures publiques se développent parallèlement au développement des logements et des activités, pour éviter que se crée un décalage. Les aspects fonciers vont être un des challenges les plus importants de concrétisation de l'opération du PAV. Il va falloir trouver des solutions innovantes. Je sais qu'il y a des fonctionnaires qui sont en train d'étudier tout ça. Il faut être conscient que le démantèlement des entreprises qui ont des droits de superficie va coûter cher et c'est un prix qu'il va falloir répercuter sur les loyers.

Il est possible que le projet de loi, tel qu'il a été fait, ne passe pas au Grand Conseil et que celui-ci fera l'objet d'un référendum. Je ne crois pas que cela soit un problème, car un projet d'une telle ampleur doit obtenir l'aval de la population. Cela nous permettra de réfléchir à la communication en amont pour que les gens comprennent bien tous les enjeux du PAV. Il ne faut pas avoir peur d'un référendum volontaire.

Il faut être audacieux aujourd'hui. Il faut faire des concours dont les résultats doivent être respectés. Ils ont une légitimité au niveau de la qualité, les jurys ont une compétence qui doit être reconnue. S'agissant du groupe de travail, je trouve qu'il fonctionne très bien. L'ancienne cheffe de projet, Madame Sylvie Bietenhader, était compétente et très convaincante. Madame Pascale Lorenz se place dans la même dynamique. Son équipe est dans un *trend* positif. Il ne faut pas casser la dynamique de ce cadre de travail.

Propos recueillis par Jean-Pierre Stefani



Projet PAV
La ville continue



François Baertschi Maire de Lancy

FAI : Quels sont les enjeux prioritaires du PAV pour Lancy ?

En-dehors du projet SOVALP, qui est antérieur au projet PAV, Lancy verra plutôt se développer sur son territoire des activités qui existent déjà. On va pouvoir rehausser un peu l'existant, ce qui est prévu, notamment sur le front de la Route des Jeunes. Pour l'instant, il n'y a pas le désir d'y installer beaucoup de logements, ce secteur n'étant pas vraiment adapté à l'habitation.

Ce qui peut changer beaucoup, c'est ce qu'on a appelé le « quart du camembert », sur lequel nous avons un projet qui date de quelques années et que l'on avait appelé la « Plaine des sports ». Il préconisait le développement du quartier avec, entre autres des équipements sportifs à côté du Stade. Lorsque le masterplan PAV est sorti, on a vu qu'on y avait mis trois grands buildings prévus pour des activités. Nous avons fait savoir qu'il existait déjà un projet qui répondait à des besoins concrets, car, tant à Carouge qu'à Lancy, il existait un manque d'infrastructures sportives. On n'avait alors pas rencontré une attitude très pro-active de la part du DIPIC. Or, des études récentes ont montré que le sous-sol est relativement inadéquat pour la construction en hauteur, ce qui risque de renchérir notablement toute opération de ce genre. Mais évidemment on ne le savait pas au début,

et ça permettra peut-être au projet d'équipement sportif intercommunal de refaire surface. On a besoin de programmes pour le sport et il ne faut pas oublier qu'il existe peu d'autres endroits où les mettre.

Je me réjouis que le nouveau projet de loi propose un plan directeur de quartier. Car pour l'instant, la volonté de déclasser une zone sans savoir encore précisément ce qu'on va mettre dessus expose à des référendums. Il faut que le plan directeur de quartier dise ce qu'on va mettre et où on va le mettre. C'est seulement à partir de ce moment-là qu'on va pouvoir commencer à travailler. Ce n'est pas le moindre des résultats obtenus lors des négociations avec les référendaires. Chaque fois que l'on a procédé de cette manière, ça marche très bien. On fait une maquette, les gens viennent voir, et ils peuvent voir ce qu'il va y avoir devant chez eux; ils peuvent s'approprier le projet.

Quels sont les sentiments de la population lancéenne à propos du PAV ?

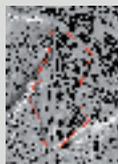
Sur la commune de Lancy, le PAV n'empêche personne de dormir. On est moins directement concerné que Carouge et Genève. Les affectations vont rester ce qu'elles sont. On n'a pas besoin d'école supplémentaire, s'il n'y a pas de nouveaux habitants. Le projet SOVALP est sorti, il avance bien et il comprend une école. Elle

pourra être utilisée afin d'accueillir les éventuels nouveaux élèves que pourrait amener le développement du PAV sur la commune de Lancy.

Quels sont vos attentes en matière d'espaces publics et de mobilité ?

En tant que maire de Lancy, le développement du PAV est la continuation normale des choses. Ce qui peut être intéressant de manière symbolique, c'est que toute la partie de l'étoile soit une porte d'entrée de la ville de Lancy. Pour l'instant, avec le pont rouge elle n'est pas si mal, mais on pourrait en faire quelque chose de très symbolique. Avec SOVALP et la place de l'étoile, on pourrait presque en faire un petit quartier de la Défense moderne. Les espaces verts, c'était jusqu'à maintenant le gros point faible du masterplan PAV, avec l'idée de « pocket parc ». C'était vraiment la grosse faiblesse, parce que faire des parcs à chiens, ça ne marche pas. Il faut de grands espaces verts, qui seront utilisés. Je préfère qu'il y ait un grand espace public comme à Paris et pas du tout de « pocket parc ». Il faut construire autour des espaces publics et pas l'inverse.

Propos recueillis par Jean-Pierre Stefani



Projet PAV La ville continue



FAI : Quels sont les enjeux prioritaires pour la ville de Genève ?

On a un gros problème depuis 40 ans : un manque de logements – et notamment de logements bon marché – à proximité du centre ville et des emplois, compensé par un exode massif de la population vers la périphérie. C'est un déséquilibre dramatique entre emplois et logements.

En Suisse, on observe depuis des décennies un équilibre stable entre le nombre d'emplois et de logements. A Genève, le taux de 0,79 logement pour un emploi illustre une situation de spécialisation excessive du territoire. Ce différentiel se traduit notamment par une multiplication des déplacements de plus en plus difficile à maîtriser et désastreuse à terme pour l'environnement. A Genève, on s'est donné comme priorité numéro un, dans le cadre du Plan directeur communal, de mieux maîtriser ce déséquilibre. Si on voulait théoriquement revenir à une parité emploi/logement, il faudrait réaliser 1,5 logement pour chaque emploi supplémentaire, ce qui est intenable. Le Plan directeur de la Ville de Genève 2020 retient l'objectif de 360 logements par an sur le territoire communal, soit une contribution de 15 % à l'objectif cantonal de 2500 logements par an. Pour un terri-

toire dense et exigu comme la Ville de Genève, la production de 3600 logements à l'horizon 2020 est une contribution importante à l'équilibre «un logement pour un emploi». C'est dans ce contexte que se construit le PAV. Le fait de restructurer une zone qui correspond quasiment au quartier des Pâquis, plus celui de St-Gervais et celui de Sécheron, est un énorme défi d'aménagement.

Le Plan directeur communal prône également la construction de logements bon marché. Sur les 360 logements prévus annuellement, il s'agit de dégager une part de 100 logements bon marché, réalisés en coopérative, par la Ville de Genève en propre ou avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. La statistique montre que le nombre des HLM s'épuise : en 2020, il n'y aura plus de HLM. Leur disparition ne sera compensée ni par les HBM, ni par les HCM, ni par les LUP, ni par les HM. Il y avait encore 10'000 logements sociaux en 2005, il n'en restera que 6'000 environ en 2020. Dans ce contexte, notre priorité pour 2020 est de réaliser 1000 logements à bas loyer (soit 3600.- la pièce par année, avec 1000.- de subvention par l'Etat de Genève) à l'horizon 2020.

Quelles sont vos attentes en matière d'espaces publics ?

Après la première négociation sur le projet de loi, le débat va se situer sur les espaces publics du PAV. Il faut mettre en place des espaces publics structurants, des allées et des pénétrantes vertes, ce qu'on essaie du reste de faire partout en Ville de Genève. Il faut aussi donner des moyens aux municipalités pour produire ces espaces. Car ce n'est pas avec la taxe d'équipement qu'on va financer ces espaces publics. De plus, il faut prendre aussi le temps de réfléchir aux écoles et aux infrastructures qui vont avec. On ne peut pas se contenter de régler le problème du PAV en déplaçant, par exemple, les locaux de la Voirie vers un nouveau site éloigné ou improbable qui générerait dans la durée un surcroît de mouvements de camions.

Quels sont les besoins en équipements publics pour la Ville de Genève ?

Les bords de l'Arve sont déjà largement dotés en équipements sportifs. Comme je l'ai souligné précédemment, il manque des parcs et des allées. J'attends le plan directeur de quartier pour me prononcer, car je ne vais pas me satisfaire de petits « pocket parks ».



Rémy Pagani
s'entretient avec
Jean-Pierre Stefani
de la FAI.
© Maya Rochat

Rémy Pagani

Conseiller administratif de la Ville de Genève

Que peut faire la Ville de Genève pour accélérer les processus de réalisation du PAV ?

Dans un premier temps, je me suis dit que le Canton devait nous déléguer le plan directeur de quartier sur le triangle de la Ville de Genève. Mes services m'ont convaincu que ce n'était pas une bonne idée. Et ce qu'on a fait inscrire dans la loi, c'est qu'à partir du moment où la loi sera votée, le canton aura deux ans pour proposer le plan directeur de quartier en collaboration avec les communes. Concrètement, notre service d'urbanisme doit être complètement associé à l'élaboration de ce Plan directeur de quartier. Tout l'enjeu se situe là, parce que ce sera sur les plans directeurs de quartier que l'on se mettra d'accord sur la volumétrie des bâtiments, les espaces publics, etc., sans parler des droits de bâtir des uns des autres. D'ailleurs, il y a une question que j'ai toujours posée : n'aurait-il pas été plus pertinent d'établir d'abord le Plan directeur de quartier, puis de déclasser en

suite, comme cela s'est passé pour la zone ferroviaire des Eaux-Vives ? En effet, déclasser sans projet pose un vrai problème de méthodologie. Pour le PAV, il est indispensable que les communes soient parties prenantes dans l'élaboration du plan directeur, car ce sont elles qui devront le mettre en œuvre. En tous les cas au niveau des espaces publics.

Quel est votre avis sur les processus de collaboration et sur le démarrage concret du projet PAV ?

Je suis positif, la collaboration se fait, il y a une synergie qui s'est mise en place. Il faut dire que la Ville de Genève est, après l'Etat, l'un des plus gros propriétaires fonciers au bord de l'Arve. On doit donc nous considérer complètement comme un partenaire. Oui, au niveau technique, les choses vont de l'avant.

La problématique du PAV est avant tout financière. Il faut raisonner avec plusieurs fers au feu et saisir toutes les opportunités

pour faire avancer tous les dossiers. C'est le seul moyen de sortir Genève de ce terrible déséquilibre entre emplois et logements. Mais les autorités cantonales ne devraient pas se focaliser uniquement sur le PAV.

Je pense que Genève possède de forts atouts. Et, depuis que je suis conseiller administratif, je me suis rendu compte qu'on a beaucoup plus de pouvoir si l'on est propriétaire que si l'on est uniquement l'autorité d'aménagement, car alors, on est dépendant du bon vouloir des propriétaires. Il faut posséder des terrains stratégiques pour être partenaire. Cela nous oblige de suivre le rythme des privés et cela nous permet aussi d'avoir notre mot à dire lors des projets.

Propos recueillis par Jean-Pierre Stefani

*Vue panoramique
depuis la tour
de la TSR, secteur
nord du PAV*

© Équipe projet PAV



ZOOM SUR



fig.1_Densifier à l'intérieur de la couronne urbaine



fig.2_Intervenir entre Cornavin et Cointrin

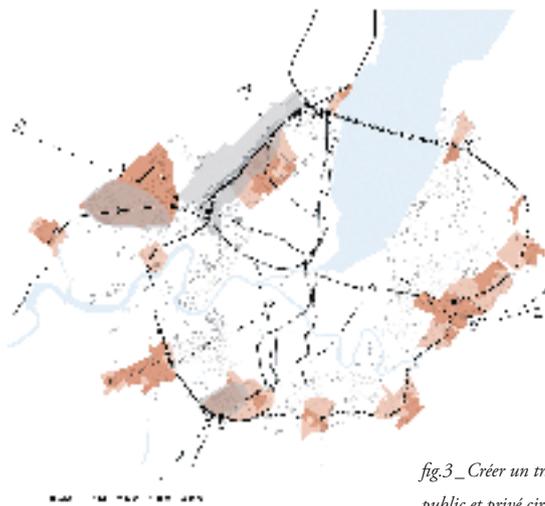


fig.3_Créer un transport public et privé circulaire

A l'invitation de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), le Laboratoire de la production d'architecture (lapa) de l'EPFL a élaboré un scénario pour la planification du développement urbain de l'agglomération genevoise. Intitulé «Une constitution urbaine pour Genève», cette étude a été rendue publique en avril sous la forme d'une exposition – le GVA cube –, d'un flyer, d'une publication et d'une conférence.

GVA Cube

Projet de constitution

L'étude menée par les étudiants du Professeur Harry Gugger, en collaboration avec d'autres laboratoires de l'ENAC-EPFL s'est déroulée en trois phases. La première consistait à analyser quatre villes suisses, afin de dégager huit enseignements susceptibles de fournir des analogies utiles pour le cas genevois :

- un réseau de transports public local et régional unifié et très performant (Zurich) ;
- un urbanisme conceptuel ou de co-conception (Zurich) ;
- des coopératives de logements et des concours d'architecture (Zurich) ;
- une administration efficace et visionnaire (Bâle) ;
- un réseau de transports publics transfrontaliers (Bâle) ;
- la culture de la négociation, de la coordination et des partenariats publics-privés (Bâle) ;
- le City Branding (Lucerne) ;
- la fusion de communes (Lugano).

Lors de la seconde phase, les mêmes thèmes de recherches ont été appliqués à la Ville et au canton de Genève, en analysant les données statistiques, en extrapolant des projections pour les vingt-cinq prochaines années et en formulant des hypothèses stratégiques. La dernière phase a permis de synthétiser ces différentes propositions selon quatre visions stratégiques globales, «Genève-ville», «Genève internationale», «Rivières urbaines» et «Métropole polycentrique».

Voies, outils et mesures

Cette synthèse a été présentée au public de manière didactique par le biais d'un flyer, d'un petit opuscule, d'un grand cube jaune contenant une maquette et une projection audiovisuelle, ainsi que d'une conférence-table ronde, le 20 avril, organisée par la Maison d'Architecture à la Salle des Abeilles¹.

Elle met en évidence trois voies majeures. La première avance qu'il serait possible de tendre vers une ville compacte et durable, sans pour autant diminuer la qualité urbaine et spatiale de celle-ci. Les réserves potentielles à l'intérieur de la couronne urbaine sont estimées à 50'000 logements – soit 100'000 habitants (fig. 1). La deuxième propose une densification importante de la moitié sud d'un secteur circonscrit par une boucle ferroviaire à compléter, avec une permutation hiérarchique entre les gares de Cointrin – qui deviendrait pôle d'échange multimodal international – et de Cornavin, dont l'emprise ferroviaire serait réduite au profit d'une urbanisation (fig. 2). Enfin, la troisième postule la réalisation d'une boucle périphérique de transports public et privé comprenant une traversée de la rade, qui compléterait le système en étoile déjà existant ou planifié (fig. 3).

Selon les auteurs, forts de l'analyse portant sur les quatre autres villes suisses, la réalisation de ces trois voies pourrait être facilitée par la mise en œuvre d'outils administratifs. A savoir l'assouplissement de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation (LDTR), la nomination d'un architecte cantonal susceptible de promouvoir une vision stratégique globale et le regroupement des compétences des entités publiques en matière de gestion du territoire.

urbaine pour Genève

La synthèse est complétée par dix-sept mesures d'ordre général ou particulier, dont certaines sont déjà très présentes dans le débat public (PAV, 3^e voies ferroviaires et autoroutières, coopératives de logements, partenariats public-privé, etc.), alors que d'autres sont encore inédites, comme l'utilisation d'une zone en prolongement nord de la piste de l'aéroport pour des activités industrielles ou le déplacement du tri postal et du fret CFF à Cointrin.

Limites et avantages de la démarche

Le caractère académique de cette recherche, qui permet une grande liberté intellectuelle à l'égard du contexte politique, législatif et administratif genevois, peut dans un premier temps inciter à croire que la portée en serait limitée. A Genève, la traversée de la rade, l'assouplissement de la LDTR ou la densification des zones villas sont en effet de tels serpents de mer qu'il pourrait paraître audacieux de les remettre une fois encore sur le devant de la scène. Or, en les intégrant dans une vision globale cohérente, l'étude du lapa a paradoxalement pour effet de neutraliser ces questions. Celles-ci, jusqu'alors, apparaissaient dans le débat public tour à tour, considérées isolément et de manière exagérément polémique. Porter un « regard éloigné » sur une situation qui est souvent vécue sur place comme bloquée permet incontestablement de reconsidérer bon nombre d'a priori avec un œil neuf.

En premier lieu, l'analyse comparative préalable de quatre villes suisses, confrontées naguère à des problématiques comparables, offre des enseignements précieux. Là encore, les situations zurichoise, bâloise ou lucernoise étaient parfois citées individuellement à titre de modèle à suivre, sans qu'un tableau général n'ait auparavant été dressé. Il offre ainsi aux édiles genevois un inventaire de stratégies urbaines ayant chacune, ailleurs, été couronnée de succès.

En second lieu, l'étude rappelle à l'attention les réserves potentielles de la couronne sub-urbaine et préconise une stratégie de « ville compacte et durable », à un moment où les études en cours du plan d'agglomération franco-valdo-genevois tendent à se projeter sur un territoire plus vaste.

Enfin, elle présente une idée qui mériterait d'être évaluée plus en détail, en proposant de permuter progressivement les gares de Cornavin et de Cointrin et de compléter la boucle ferroviaire qui les relie. Par sa richesse et ses qualités, l'étude du lapa s'inscrit dans la tradition genevoise des projets d'urbanisme, dont un remarquable ouvrage réalisé sous la direction d'Alain Léveillé² montre comment ils ont contribué à façonner la Genève d'aujourd'hui.

Francesco Della Casa / Texte publié dans la Revue Tracés - N° 10

¹ Vidéo de la conférence-table ronde à voir sur le site internet de la FAI : www.fai-ge.ch

² « 1896-2001, Projets d'urbanisme pour Genève », dirigé par Alain Léveillé, Editions Georg et DAEL Genève, ISBN 2-8257-08833-X

Le LAPA (laboratoire de la production d'architecture), fondé en 2005 par le Professeur Harry Gugger, est un laboratoire de recherche et de design au sein de la faculté d'architecture de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Enseignants (2008-09)

Harry Gugger, professeur
Simon Chessex, 1^{er} assistant
Ralph Blättler, assistant
Tarramo Broennimann, assistant
Russell Loveridge, doctorant
Antoine Robert-Grandpierre, assistant

Étudiants (2008-09)

Sara Albrizzi, Cécile Aubecq, Cristina Bellini, Laura Blosser, Florence Boulenger, Miya Buxton, Lluís Ginjaume Gratacós, Joana Croft de Moura Drummond Dantas, Yannick Fernandez, Sandrine Goneau, Claudia Jäkel, Shin Koseki, Dany Maroonian, Vincent Millet, Sonia Gaviota Motta-Gutierrez, Isabelle Nour, Carine Pimenta, Stefanie Reinke, Franca Riva, Telmo Roriz, Cyril Royez-Reussner, Antoine Segalov, João Silva Cepeda, Jérémie Waechter et Marlis Zimmermann

Intervenants extérieurs

Emmanuel Christ, architecte, Bâle
Christian Kerez, architecte, Zurich
Marcel Meili, architecte, Zurich
Charles Pictet, architecte, Genève
Bruno Vayssière, architecte-urbaniste, Genève

Collaboration inter-laboratoires/EPFL

REME

Laboratoire de recherches en économie et management de l'environnement
> Philippe Thalmann, professeur

CHÔROS

Laboratoire de recherche fondamentale sur l'espace des sociétés et l'expertise opérationnelle en aménagement, tant en urbanisme qu'en développement territorial
> Martin Schuler, professeur
> Monique Ruzicka-Rossier, chargée de cours

LASUR

Laboratoire de sociologie urbaine
> Vincent Kaufmann, professeur

LITEP

Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification
> Dr Panos Tzieropoulos, professeur
> Mme Susanna Limão, doctorante

LASIG

Laboratoire de systèmes d'information géographique
> François Golay, professeur
> Nicolas Lachance-Bernard, doctorant



Vidéo Présentation de la constitution urbaine visible sur le site internet de la FAI : www.fai-ge.ch/arch/MA/archvisions.html

Nominations

Commissions consultatives de l'Etat de Genève pour la législature 2010-2014

Commission d'architecture (CA)

Membres titulaires

Jean-Luc Barro (FMB)
Giorgo Bello (Patrimoine suisse)
Patrice Bezos (CGI)
Jacques Bugna (FAI)
François de Marignac (Ad personam)
Jean-Pierre Lewerer (RPSL)
Marc Nemeth (HAU)
Nicolas Vaucher (FAI)

Membres suppléants

Philippe Renaud (FAI)
Marcel Thart (FAI)
Edwin Zurkirch (Ad personam)

Commission d'urbanisme (CU)

Membres titulaires

Pierre Bonnet (FAI)
Christine Delarue (FSU)
Gilles Doessegger (DCA)
Vincent Kaufmann (Ad personam)
Richard Quincerot (Ad personam)
Luc Perret (FMB)
Patrick Pillet (APCG)
Alain Robbe (FAI)
Serge Serafin (ACG)
Miltos Thomaidis (RPSL)
Muriel Zimmermann (Ad personam)

Membres suppléants

Oleg Calame (FAI)
Marco Rampini (FAI)
Philippe Rossé (FAI)

Commission des monuments, de la nature et de sites (CMNS)

Membres titulaires

Lauren-Diane Baddeley (Ve)
Dominique Cerutti (FMB)
Françoise Chappaz (WWF)
Isabelle Claden (Patrimoine suisse)
François de Planta (FAI)
Fabrice Jucker (L)
Roger Marty (UDC)
Roger Meylan (AgriGenève)
Patrice Reynaud (CGI)
Chantal Scaler (R)
Françoise Schenk-Gottret (S)
Athanasios Spitsas (FAI)
Carmelo Stendardo (FAI)
Michel Strazza (MCG)
Barbara Tirone-Chabert (Pro natura)
Samuel Villars (PDC)

Membres suppléants

Christian Foehr (Patrimoine suisse)
Pierre-Alain Renaud (FAI)

Membres de droit avec voix consultative

Sabine Nemeč-Piguet (DCTI)
Jean Terrier (SCAG)
Bertrand Von Arx (DIM)

SITE WEB FAI



GRANDS DOMAINES, ET ORANGERIES

La 3ème conférence du cycle «Recenser, conserver, transformer le patrimoine», organisée en partenariat avec le Service du Patrimoine est disponible sur le site de la FAI à l'adresse :

www.fai-ge.ch/arch/Patrimoine/archpat3.html

ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS



Les «Conversation 1, 2 et 3» organisées par la Maison de l'Architecture sont visibles sur le site de la FAI à l'adresse :

www.fai-ge.ch/arch/MA/archvisions.html



DOCUMENTS CCAO

Depuis 2006, la Commission des concours et des appels d'offres de la SIA section de Genève (CCAO) a créé un observatoire des marchés publics destiné à améliorer la pratique dans ce domaine. Elle veille notamment à la mise en place de pratiques respectueuses de la législation sur les marchés publics et des règlements SIA en matière de concours, mandats d'études parallèles et appels d'offres.

La CCAO a développé plusieurs outils à ces fins. Elle les met à disposition des professionnels avec tous les documents concernant les suivis des concours (SIA 142) et les procédures AIMP.

La liste actualisée mensuellement est disponible sur le site de la FAI. Pour obtenir ces documents, consultez la page CCAO sur le site web de la FAI via la page d'accueil ou directement à l'adresse :

www.fai-ge.ch/com/comccao+.html

HONEGGER FRÈRES

Architectes et constructeurs De la production au patrimoine

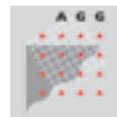
Textes de Franz Graf, Christian Bischoff, Yvan Delemontey et Philippe Grandvoinet
264 pages, 23 x 27 cm

Cet ouvrage étudie la production des frères Honegger à Genève et s'interroge sur son devenir. Avec près de neuf mille logements, de nombreux immeubles de bureaux, édifices commerciaux ou artisanaux, cette architecture, à la fois omniprésente et discrète au point de paraître banale, est aujourd'hui la toile de fond de nos déplacements.



LI- VRE

Le succès des villes et des régions réside invariablement dans leur pouvoir de se développer. Les plus emblématiques sont celles qui ont su le faire dans un souci permanent de qualité.



Actualités

La qualité, une démarche d'amélioration continue

L'importance de l'urbanisme, l'évolution des techniques, la recherche permanente de l'amélioration des dépenses énergétiques, l'évolution de la théorie de l'architecture, la façon de penser les villes en tenant compte des régions et des flux, pour ne citer que ces quelques exemples, sont autant d'évidences qui intègrent de fait la notion même d'utilité publique. De nombreux projets, nés de ces thématiques, se voient aujourd'hui placés sur des voies de garage pour une raison ou une autre. Quelle région peut s'offrir le luxe d'éluder, aujourd'hui, ces questions si importantes que leur survie en dépend et comment réussir à fédérer la population aux projets qui sculpteront leur environnement de demain ?

Les politiques ont mis les bouchées doubles pour mener à bien une quantité de projet d'envergure pour Genève et sa région. Les mandataires sont affûtés, prêts à relever tous les défis. Malgré toutes ces forces positives, il semble que le grain de sable qui permet d'enrayer les rouages est toujours présent et disposé à se mettre là où il ne faut pas.

La SIA défend la plus-value intellectuelle car c'est par ce biais que nous arriverons à promouvoir la qualité. Cette qualité, nous la revendiquons d'autant que nous avons prouvé qu'elle ne rime pas avec manque de quantité. Nous nous efforcerons donc de continuer à défendre les causes qui nous animent, celles de la mise en valeur de nos professions, toujours et avec vigueur.

Renforcer le dialogue; le succès grandissant de la quinzaine de l'architecture, de la distinction genevoise, des cycles de conférences de la Maison de l'Architecture, les visites de bâtiments et d'ouvrage d'art et bientôt, l'accueil d'une manifestation internationale de l'ingénierie civile sont des signes encourageants.

Etre présent sur les projets; en devenant des interlocuteurs systématiques dans les enjeux de développement du territoire, mais aussi en organisant des concours, en œuvrant pour que la construction ne soit pas un acte en soi, mais qu'elle soit le vecteur d'une action concertée au bénéfice d'une collectivité.

Renforcer nos liens avec les écoles; les différentes filières se voient aujourd'hui déconnectées des milieux professionnels. Nous devons là aussi nous positionner en interlocuteurs puisque nous représentons le tissu économique recrutant pour l'essentiel les étudiants qui sortent des écoles, tous niveaux confondus, dans le domaine des métiers du bâtiment.

Les thèmes à traiter sont nombreux, les tâches ardues mais combien passionnantes. Je vous encourage donc à faire valoir cette fameuse plus-value intellectuelle, à être toujours aussi performants, à ne pas céder aux polémiques et autres «recourites» qui nous desservent. Ne cédon pas non plus aux rabais de toutes natures, car c'est dans cette démarche que l'avenir se dessinera sans compromis... de qualité.

François Dulon, Président de la SIA Genève

ASSOCIATIONS



Ensemble

La reconnaissance de l'importance de l'échange et la volonté d'un travail concerté a permis de mener à bien un certain nombre de chantiers entre les autorités et nos associations professionnelles durant ces derniers mois.

L'AGA se réjouit d'avoir pu figurer parmi les moteurs de cette intelligence collective, par le biais de ses membres impliqués dans les différents groupes de travail.

Notre association se félicite de l'aboutissement d'un grand nombre de mesures de simplifications des procédures, concrétisées aujourd'hui par le biais d'accords définis entre la FAI et les autorités.

Continuons à tous tirer à la même corde... et engageons nous à suivre l'application rapide de ces mesures qui permettront d'accélérer le développement qualitatif de notre région désiré par tous.

Bénédicte Montant, Présidente de l'AGA

L'AGG (Association Genevoise des Ingénieurs Géomètres Officiels et Géomaticiens) est forte aujourd'hui de 15 membres, faisant tous partie d'un bureau de géomètre de la place.

Le comité a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 29 avril dernier et se compose aujourd'hui de Mme Nadine Couderq et de MM Dominique Boymond, Philippe Calame, Pierre-Yves Heimberg et Samuel Dunant (Président).

Les objectifs mis en évidence pour cette année se présentent sur deux axes principaux. Il y a premièrement la continuité de notre travail associatif en relation avec la FAI et les associations professionnelles romandes, avec pour orientation la mise en place de la réforme de l'apprentissage et la participation aux groupes de travail de la FAI. Deuxièmement, il s'agit de valoriser les démarches initiées ces derniers temps en collaboration avec les services de l'Etat, à savoir la mise en service du plan d'enquête, avec le DCTI, et l'utilisation des données 3D disponibles via le SITG.

Notre association se félicite de la dynamique mise en place avec la FAI et se réjouit de participer aux différentes actions qui seront organisées ces prochains temps.

Samuel Dunant, Président de l'AGG

RENTREE SCOLAIRE 2010-2011

Nous recherchons un (e) enseignant (e) pour les Cours interEntreprises - CIE

«Cours pratiques pour les apprenti(e)s duals de dessinateurs en génie civil»
(environ 3 semaines par an)

Profil

Professionnel de métier avec expérience minimum de 5 ans
Capacité d'enseigner les cours dans les branches suivantes:
Dessin coffrage et armature
Dessin génie civil et route

Les personnes intéressées peuvent adresser leur dossier de candidature:

Secrétariat de la FAI
Cours CIE - dessinateur GC
Rue de St-Jean 98
Case postale 5278
1211 Genève 11

Délai de réponse au 15 juillet 2010

L'ensemble des signataires de la charte éthique de la 3D en compagnie de S.A.S. le Prince Souverain Albert de Monaco. Les représentants genevois étaient : la Conseillère d'Etat Mme Michèle Künzler, M. Gérard-André Kohler pour la SIA et M. Nicolas Chappuis pour l'AGG.



Avantage et piège de l'utilisation de la 3D dans les processus d'aménagement du territoire ou la nécessité d'une éthique 3D.

On y travaille !

Illusion, apparence merveilleuse, séduction, ou bel et bien représentation objective d'une future réalité ? Tel est l'enjeu de la 3D. Pour les fournisseurs et les utilisateurs de données 3D, il est indispensable de garantir la crédibilité des produits et des projets présentés grâce à cette « nouvelle » technologie.

En effet, la capacité de représenter le territoire en trois dimensions constitue un formidable moyen technique d'analyse, de compréhension et de communication au service des politiques publiques en lien avec le territoire, son aménagement, ses infrastructures et son cadre de vie. Dans ce sens, la technologie 3D, permet d'améliorer notablement les processus de prise de décision dans les différents projets d'aménagement. Elle contribue à montrer une image moderne du développement futur de la cité. Or, la tentation peut parfois être grande de présenter un projet montrant une réalité plus séduisante qu'en réalité, minimisant par exemple une configuration complexe d'un terrain ou gommant l'existence de nuisances qui pourraient le péjorer.

C'est pour répondre à cette problématique de fiabilité, qu'un groupe de volontaires composé de spécialistes provenant des milieux professionnels et de représentants de collectivités publiques, a lancé une réflexion portant sur les valeurs de la 3D, en particulier sur les plans éthique et déontologique.

Les travaux ont abouti à la rédaction d'une charte d'éthique de la 3D pour une utilisation éthique et déontologique des représentations tridimensionnelles du territoire fondées sur des données avérées.

Cet instrument qui repose sur le libre engagement des adhérents à respecter des principes fondamentaux de crédibilité, de transparence, de développement de réseaux et de formation 3D, a été paraphé le 4 février au Grimaldi Forum de Monaco dans le cadre du Salon européen de la 3D, Imagina 2010.

Lors de cette cérémonie placée sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain Albert de Monaco, le département de l'intérieur et de la mobilité du canton de Genève, département de tutelle du SEMO, représenté par Madame Michèle Künzler, conseillère d'Etat, Swisstopo représenté par son directeur, Monsieur Jean-Philippe Amstein, l'association genevoise des ingénieurs géomètres (AGG) et la section genevoise de la SIA se sont engagés à respecter la charte d'éthique 3D. Mouvement « international », la charte est également soutenue par l'IGN (France), la Principauté de Mo-

naco, ainsi que par des communautés urbaines importantes (Lyon, Montréal et Québec).

Un cadre est désormais fixé, grâce à la charte d'éthique de la 3D, à laquelle chacun est libre d'adhérer sur la base de la bonne foi. La charte constitue à présent une référence et un dénominateur communs pour l'ensemble des intervenants du domaine de la 3D appliquée aux représentations du territoire.

*Nicolas CHAPPUIS
Past-Président de l'AGG
Association adhérente à la charte d'éthique 3D*



> Pour en savoir plus : www.3Dok.org





© Graber Pulver Architekten AG

**Un jardin public devant le Musée d'Ethnographie
comme lieu de délassément pour tous et toutes !**

Soutenez le projet du nouveau Musée d'Ethnographie

OUI au musée

OUI aux arbres



OUI à la prise en compte
des besoins des habitant-e-s

fai

Bureau
des affaires
d'urbanisme
et d'espaces
de qualité

SERVICE D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES COMMUNICATIONS

ET DE L'ENVIRONNEMENT

VILLE DE

GENÈVE

